



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

RECENSEMENT POUR LA « JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ »

*Service
de l'état civil,
des élections
et des formalités
administratives*

*Rez-de-Chaussée
De l'Hôtel de Ville*

Centre d'appels :
du lundi au vendredi de
8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 12h30
01 55 18 53 00

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au mercredi

→ de 8h30 à 17h30

Le jeudi

→ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

Le vendredi

→ de 8h30 à 16h45

Le samedi

→ de 8h30 à 11h45

Fax : 01 55 18 43 06

Le recensement pour la « journée défense et citoyenneté » (JDC) est une obligation légale ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes français aux questions liées à la défense de la nation.

Les jeunes hommes et jeunes filles, de nationalité française, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au service diplomatique ou consulaire s'ils résident à l'étranger, entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Si ce délai est expiré, la situation peut être régularisée à tout moment et, dans tous les cas, avant l'âge de 25 ans.

CONDITIONS DE DELIVRANCE

Pour vous faire recenser, vous pouvez:

- ⇒ Vous présenter à la mairie muni (e):
 - de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français)
 - du livret de famille de vos parents
 - d'un justificatif de domicile récent.

Cette attestation de recensement citoyen est notamment nécessaire pour vous présenter aux examens et concours publics.

Délai de délivrance: 5 jours ouvrables.

- ⇒ Effectuer cette démarche en ligne en créant votre compte personnel sur mon.service-public.fr
Une attestation de recensement sous format PDF sera déposée dans l'espace confidentiel vous concernant. Vous pourrez ainsi la télécharger et l'imprimer.

Attention : vous devez conserver l'original de l'attestation de recensement car aucun duplicata ne vous sera délivré par votre Mairie et par le Groupement de Soutien des Bases de Défense – C.S.N. de Versailles 78013.

Pour les Franco-Algériens : se présenter à la Préfecture de Nanterre 171/197 avenue Joliot Curie afin de souscrire la déclaration d'option prévue à l'article 2.

Info Service National : 01 30 97 52 52.

APRÈS RECENSEMENT :

- Entre la date du recensement et le 18^{ème} anniversaire : les jeunes recensés sont convoqués à la **journée défense et citoyenneté**
- Jusqu'à l'âge de 25 ans : tout changement de domicile ou de situation familiale doit être signalée à votre Bureau du Service National. (www.service-public.fr)

SECEFA_BBS_NOTICE_RECENSEMENT_JDC_2014_10_V9

Hôtel de Ville 26, avenue André-Morizet 92104 Boulogne-Billancourt cedex
www.boulognebillancourt.com